Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20180222-18CA220218-DE
Date de télétransmission : 27/02/2018
Date de réception préfecture : 27/02/2018

➢ **Pour le Syndicat intercommunal pour l'entretien des rus de Berne, des Planchettes, du Vandy et leurs affluents :**

Communes concernées	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Compiègne	Philipe MARINI	Nicolas LEDAY
	Arielle FRANCOIS	Dominique RENARD
	Etienne DIOT	Sylviane ROMET
	Philippe TRINCHEZ	Eric VERRIER
La Croix-Saint-Ouen	Jean DESESSART	Patrice BILLARD
	Philippe BONTEMPS	François VARLET
	Philippe VALLEE	Fabrice MOREL
Saint-Jean-aux-Bois	Philippe LUISIN	François BOUCHEZ
	Jean Pierre LEBOEUF	Sabine DEFOSSE
	Romaric SPIRE	Franck MANNESSIER-PASSY
Vieux-Moulin	Béatrice MARTIN	Erwan BAUDIMANT
	Fabrice CHASSAING	Ingrid LEGER
	Marie FRAIGNEAU	Christian MARSIGNY

❖ **COMPETENCE « SAGE »**

L'élargissement de la compétence SAGE à l'ensemble du périmètre de l'ARC a des conséquences à court terme sur deux syndicats : le SAGEBA et le SISN.

1) SAGEBA - Syndicat d'Aménagement et de gestion des eaux de la Basse Automne

Le SAGEBA est la structure porteuse du SAGE sur le bassin versant de l'Automne. Situé à cheval sur les départements de l'Oise et de l'Aisne, ce syndicat comprend 39 communes appartenant aux Communautés de communes du Pays de Valois et de Retz Valois et à l'ARC (Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, Néry, Saintines, Saint-Sauveur, Saint-Vaast-de-Longmont, Verberie).

Le SAGEBA entend se transformer en 2018 en syndicat mixte et exercer la compétence « GEMA » en sus de porter le SAGE. L'ARC sera appelée à délibérer de nouveau en 2018 pour approuver la transformation en syndicat mixte, et le cas échéant procéder à une nouvelle désignation de délégués en cas de modification de la gouvernance liée à cette transformation.

Dans l'attente de ces décisions, l'ARC doit désigner des représentants dans le cadre du mécanisme de représentation/substitution consécutif au transfert de la compétence « SAGE » à l'agglomération, à raison de 2 titulaires et 2 suppléants par commune. Dans un souci de continuité, il est proposé de reconduire les délégués actuels précédemment désignés par les communes :

.../...

Pourquoi par le plus grand des hazards les noms ne correspondent plus à l'original ???? voir C.M 2014

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20180222-18CA220218-DE
Date de télétransmission : 27/02/2018
Date de réception préfecture : 27/02/2018

Communes concernées	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Béthisy-Saint-Martin	Arnaud PERRIN	Philippe COMMERE
	Alain DRICOURT	Michel SALLEZ
Béthisy-Saint-Pierre	Jean-Luc BACHELART	Jean-Marie LAVOISIER
	Françoise CRUZ	Claude BEAUDEQUIN
Néry	Bernard GUILLON	Claude PICART
	Olivier PILAT	Sébastien GUILBAUD
Saintines	Geneviève RIBOULEAU	Delphine DEBRAY
	Jean-Pierre DESMOULINS	Jeanine COPIGNY
Saint-Sauveur	Fabien ABOT	Jean-Yves LEVASSEUR
	Yves DAMBRINE	Didier de VRIENDT
Saint-Vaast-de-Longmont	Dominique VERDRU	Patrick ACIAI
	Bruno INTOCI	Alain CORNIQUET
Verberie	Michel ARNOULD	Ferroudja RAHOUI
	René BROUILLARD	Odile ARNOULD

2) SISN – Syndicat Intercommunal du SAGE de la Nonette

Le SISN est dans un cas de figure similaire à celui du SAGEBA : il est porteur du SAGE de la Nonette et entend exercer la compétence GEMA.

A cheval sur les départements de l'Oise et de la Seine-et-Marne, il comprend 52 communes appartenant aux Communautés de communes de l'Aire Cantilienne, de Senlis Sud Oise, du Pays d'Oise et Halatte, du Pays de Valois, de la Plaine et Monts de France, ainsi qu'aux communautés d'Agglomération de Creil Sud Oise, Roissy Pays de France et de l'ARC (Néry, Saint-Vaast-de-Longmont, Verberie).

Ce syndicat est également appelé à se transformer en syndicat mixte en 2018 et à exercer la compétence « GEMA » en sus de porter le SAGE. Par conséquent, l'ARC sera appelée à délibérer de nouveau en 2018 pour approuver sa transformation en syndicat mixte, et procéder, le cas échéant, à une nouvelle désignation de délégués en cas de modification de la gouvernance liée à cette transformation.

Dans l'attente de ces décisions, l'ARC doit désigner des représentants dans le cadre du mécanisme de représentation/substitution consécutif au transfert de la compétence « SAGE » à l'agglomération, à raison d'1 titulaire et 1 suppléant par commune. Dans un souci de continuité, il est proposé de reconduire les délégués actuels :

Communes concernées	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Néry	Olivier PILAT	Joël LORGNET
Saint-Vaast-de-Longmont	Patrick ACIAI	Damien MAUVIN
Verberie	Michel ARNOULD	René BROUILLARD

.../...